

Lyon, le 29 août 2023,

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU MARDI 13 JUIN 2023

- Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur SOULIER
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 02 mai 2023 : à l'unanimité

PRÉSIDENT : Monsieur BLACHE, Maire

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur SOULIER

PRÉSENT(E)S : M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, M. AVAKIAN, Mme CABRERA, M. BOUZARD, Mme TRIBALAT, M. SOULIER, Mme DELLI, Mme BLANC, Mme CROIZIER, Mme BORBON, M. BILLARD, M. STUDER, Mme BURTIN, M. AUGOYARD, Mme DELAUNAY, M. REVEL, Mme LACROIX

EXCUSÉ(E)S : Mme FOURNEYRON, M. BRUN, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, Mme AZOULAY, Mme LAHMAR, Mme NAZARET, Mme BRUGNERA

DÉPÔTS DE POUVOIR : Mme FOURNEYRON, pouvoir donné à Mme CROIZIER ; M. BRUN, pouvoir donné à M. SOULIER ; M. DUVERNOIS, pouvoir donné à Mme BLANC ; M. HERNANDEZ, pouvoir donné à Mme DELLI, Mme AZOULAY, pouvoir donné à Mme BORBON ; Mme LAHMAR, pouvoir donné à Mme LACROIX ; Mme NAZARET, pouvoir donné à M. REVEL

ABSENT(E)S : aucun

Présidence de Monsieur Pascal BLACHE, Maire

Le mardi 13 juin à 18 h 30, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'arrondissement, dûment convoqués le 07 juin 2023 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en mairie du 6^{ème} arrondissement dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil d'arrondissement à 18 h 30.

M. LE MAIRE : « *Bonsoir à toutes et à tous,*

Comme à l'accoutumée, je vous propose de souhaiter les anniversaires passés. Et en l'occurrence nous souhaiterons un anniversaire, celui de :

Madame CABRERA, qui est née le 31 mai.

Bon anniversaire Analía. »

*_*_*

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux articles L. 2121-15 et L. 2511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'à l'article 3 du Règlement intérieur du Conseil du 6^{ème} arrondissement, Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur SOULIER pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur SOULIER procède à l'appel nominal des conseillers d'arrondissement après y avoir été invité par Monsieur le Maire.

*_*_*

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2023

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers d'arrondissement ont été destinataires du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 02 mai 2023 et demande si des observations sont à formuler.

Aucune observation n'étant soulevée, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal au vote.

LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 02 MAI 2023 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

*_*_*

Examen des rapports

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'arrondissement de passer à l'examen des 26 rapports composant l'ordre du jour de cette séance. Ces rapports étant nombreux, Monsieur le Maire propose de les examiner avec rapidité et efficacité.

Rapport 2023-6494-MA6-027 : Vote du Compte Financier Unique 2022 de l'état spécial

Rapporteur : Monsieur Pascal BLACHE

Monsieur le Maire se fait rapporteur de ce dossier.

M. LE MAIRE : « Cette année, la Ville de Lyon expérimente le Compte Financier Unique dit « CFU » qui constitue l'assemblage du Compte Administratif de l'Ordonnateur et du Compte de Gestion du Trésorier. A lui seul, et conformément aux dispositions de l'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il remplit les mêmes fonctions de rendu compte.

Les résultats du CFU 2022 sont les suivants :

- ✓ Le budget prévoyait un montant de 714 761, 04 euros soit + 34 302 euros par rapport à 2021
- ✓ Les dépenses réalisées au 31 décembre 2022 s'établissent à 496 500, 26 euros soit + 71 250, 91 euros par rapport à 2021
- ✓ Les restes à réaliser pour 2022 sont de 26 275, 40 euros soit – 31 852, 69 euros par rapport à 2021
- ✓ L'excédent net à réincorporer en 2023 se monte donc à 191 985, 38 euros soit – 5 315, 57 euros par rapport à 2021. Il sera réparti et réintégré dans les comptes en cours par décision modificative que nous allons voir après cette dernière délibération.

Conformément aux exigences légales qui s'appliquent aussi pour le CFU, le Maire doit quitter la salle lors du vote. Je propose donc de laisser la présidence à Monsieur TERMOZ-MAZAN. »

Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur TERMOZ-MAZAN reprend la présidence de la séance le temps du vote.

M. TERMOZ-MAZAN : « Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, je voudrais tout d'abord savoir si vous avez des questions ou des observations. Pas de questions ? Pas d'observations ? Donc nous allons procéder au vote. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Premier Adjoint invite les conseillers à passer au vote.

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 2023-6499-MA6-028 : Budget 2023 – Décision modificative n°1 – Affectation de l'excédent 2022

Rapporteur : Monsieur Pascal BLACHE

Monsieur le Maire se fait rapporteur de ce dossier.

M. LE MAIRE : « La précédente délibération présentait un excédent net pour l'exercice 2022 de 191 985, 38 euros, soit – 5 315, 57 euros mais je pense que vous avez les chiffres sur vos rapports.

Aujourd'hui nous devons donc voter par décision modificative n°1 la répartition de cet excédent pour réincorporation dans l'exercice 2023. Donc je vous propose la répartition suivante :

- ✓ 51 985, 38 euros au programme support mairie, fonctions énergie et électricité. Ce rapport servira donc, comme l'année dernière, à supporter l'augmentation importante du prix des fluides. Par ailleurs, et pour nous permettre de soulager quelque peu le poids de cette augmentation dans la décision modificative que nous soumettrons au vote du conseil d'arrondissement du mois de septembre prochain, nous retrouverons un crédit supplémentaire alloué par le central de 137 470 euros sur cette enveloppe.
- ✓ 18 000 euros au programme support mairie, fonctions entretien, réparation, bâtiment. En plus, ce rapport servira notamment au réaménagement de certains bureaux administratifs en mairie et du fait de nouvelles arrivées.
- ✓ 12 000 euros au programme support mairie, fonctions frais d'affranchissement. Ici aussi, malgré un volume constant, nous notons une forte augmentation des prix d'affranchissement.

- ✓ 8 000 € au programme associations, fonctions entretien, réparation, bâtiment. Ce rapport permettra de pallier les dépenses de réparation rendues nécessaires dans les locaux associatifs.
- ✓ 4 000 euros au programme équipements transférés, plus particulièrement pour les dépenses générales des crèches. Pour leurs dépenses alimentaires, nous affectons aux crèches Charmettes, Corneille, Créqui, Cuvier, Masséna et Cité Internationale un report individuel de 3 000 euros. Ce rapport au profit des crèches d'un total de 22 000 euros est rendu nécessaire par l'augmentation des prix, des matières premières, mais aussi des prix de certains marchés tels que celui des jouets en bois et de l'épicerie biologique. Par contre, et comme pour les fluides, nous pouvons noter une bonne nouvelle : dans la prochaine décision nous retrouverons également un crédit supplémentaire alloué par le central de 85 122 euros à répartir sur l'ensemble de nos crèches.
- ✓ Enfin, 80 000 euros pour la Dotation d'Animations Locales dite « DAL ». Comme l'année dernière, il n'y a pas eu de besoin d'intégration d'une partie de l'excédent sur investissement. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 2023-5419-CMMA6-029 : Tarifs de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon pour la saison 2023-2024 : rectification et approbation d'un nouveau tarif

Rapporteur : Madame Analia CABRERA

Monsieur le Maire demande à Madame CABRERA de bien vouloir présenter ce rapport.

MME CABRERA : « Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération est l'occasion de se donner rendez-vous au parc de la Tête d'Or le 24 juin pour La Symphonie du Nouveau Monde de Dvořák. C'est un projet qui nous tenait à cœur. Il se concrétise et nous nous en félicitons.

Aujourd'hui, au tarif de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon approuvé en mars 2023 pour la saison 2023-2024, il convient d'apporter les modifications suivantes :

- ✓ Rectification du tarif réduit série 2 de l'abonnement du chef
- ✓ Adoption d'un tarif réservé aux personnes porteuses de handicap complexe pour les concerts relax. C'est un nouveau dispositif qui vise à faciliter la venue en inclusion de spectateurs porteurs de handicaps complexes (autisme, polyhandicap, handicap intellectuel ou psychique, maladie d'Alzheimer, etc.) avec l'appui de l'association « Culture Relax ».

En résumé, il s'agit de la programmation de trois concerts et de la proposition d'une tarification spéciale.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous prie de les adopter. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 2023-5462-CMMA6-030 : Attribution de subventions de fonctionnement à 15 écoles associatives de musique pour un montant global de 91 000 euros

Rapporteur : Madame Analia CABRERA

Monsieur le Maire demande à Madame CABRERA de bien vouloir poursuivre.

MME CABRERA : « *Monsieur le Maire, chers collègues,*

La possibilité de pratiquer tous types de discipline musicale, de l'apprentissage d'un instrument au travail vocal, du cours individuel aux pratiques collectives de toutes les esthétiques, est une richesse pour les 2 700 élèves des écoles soutenues par la Ville de Lyon.

Les écoles de musique associatives sont réparties sur l'ensemble du territoire en complément des antennes du Conservatoire à Rayonnement Régional que nous avons dans notre arrondissement.

Trois structures sont concernées pour notre arrondissement, « Allegretto » à hauteur de 6 000 euros, « Rymea » à hauteur de 4 000 euros et « Top Musique » à hauteur de 4 000 euros.

Je profite de cette occasion pour réitérer notre soutien aux écoles de musique qui bénéficient de locaux associatifs et de salles pour les auditions que nous leur offrons régulièrement.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous prie de les adopter. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 2023-2894-CMMA6-031 : Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 4 000 000,00 d'euros relatifs à une opération de construction de 56 logements PLAI situés 56-58 rue d'Inkermann à Lyon 6^{ème}

Rapporteur : Madame Houria DELLI

Monsieur le Maire demande à Madame DELLI de bien vouloir présenter ce rapport.

MME DELLI : « *Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Élus,*

Le projet de rapport que je vous présente ce soir concerne la garantie sollicitée par la Ville de Lyon au Foyer Notre-Dame des Sans-Abri pour la souscription de deux emprunts à hauteur de 15 % pour un montant total de 4 000 000,00 d'euros contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces emprunts sont destinés à financer une opération de construction de 56 logements en PLAI situés aux 56 et 58 rue d'Inkermann à Lyon 6^{ème}. Cette future résidence sociale est destinée à accueillir des femmes, avec ou sans enfants, et leur permettre une réinsertion.

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, qui a contracté ces prêts lors du Conseil d'Administration du 03 juin 2021, s'engage à réserver en contrepartie à la Ville de Lyon, comme habituellement, 3 % des surfaces habitables, calculées sur une surface de 1 185 m², et pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 50 ans.

En cas d'approbation, la garantie de la Ville de Lyon serait accordée pour la durée du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci. En cas d'impayé, elle s'engagera à se substituer à l'emprunteur.

Pour avoir sûreté de créance, la Ville de Lyon se réserve le droit de prendre une hypothèque ou un nantissement sur les biens du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri en cas de non-paiement, et les frais entraînés par ce nantissement ou ces hypothèques resteront à la charge exclusive du Foyer Notre-

Dame des Sans-Abri. Les copies des comptes annuels de ce dernier seront exigées par la Ville de Lyon afin de permettre un contrôle financier régulier.

Mesdames, Messieurs, il nous est demandé d'accepter cette garantie d'emprunt, au bénéfice du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri pendant toute la durée du prêt, et d'autoriser Monsieur le Maire d'intervenir en qualité de garant au contrat d'emprunt souscrit.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, votre approbation. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 2023-6554-CMMA6-032 : Désignation de la Médiatrice et adhésion à l'Association des Médiateurs des Collectivités Territoriales (AMCT)

Rapporteur : Monsieur Jacques STUDER

Monsieur le Maire demande à Monsieur STUDER de bien vouloir présenter ce rapport.

M. STUDER : *« Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues,*

Je vous rappelle que le conseil municipal du 19 janvier 2023 avait adopté la création d'un dispositif de médiation des services municipaux de la Ville de Lyon. Nous avons d'ailleurs voté favorablement et à l'unanimité de mémoire dans le 6^{ème} arrondissement.

Il a été décidé que le médiateur ou la médiatrice serait désigné à l'issue d'un processus public d'appel à candidature, ce qui a été fait, dans l'objectif d'émettre une sélection transparente. Vingt-sept candidatures ont été reçues et transmises au groupe politique qui a établi une première sélection. Ensuite, il y a eu un jury intergroupe, qui a reçu les candidats entre les 09 et 23 mai derniers.

Au final, c'est Madame SERPENTIER LINARES, (je n'ai pas son prénom, j'en suis désolé... Madame SERPENTIER LINARES Sandrine, je vous remercie. Je rajoute « Sandrine » Monsieur le Maire) qui a été retenue afin d'exercer la fonction de médiatrice des services municipaux de la Ville de Lyon pour une durée de 6 années, soit jusqu'au 29 juin 2029. Au niveau de son expérience professionnelle et de son parcours, on peut voir apparaître qu'elle a exercé le métier d'avocat en droit public, qu'elle a eu une fonction de médiatrice auprès des juridictions administratives, qu'elle a eu des activités d'enseignement de la médiation dans les universités, qu'elle a une bonne connaissance des collectivités territoriales.

Donc sa nomination est également conforme à la Charte des titres des médiateurs élaborée par le Conseil d'Etat en 2017.

En corollaire de cette nomination, la présente délibération propose d'adhérer à l'Association des Médiateurs des Collectivités Territoriales, qui poursuit quatre objectifs :

- ✓ *Promouvoir la médiation institutionnelle auprès des Collectivités Territoriales*
- ✓ *Développer le partage de l'expérience entre membres et plus généralement contribuer à la diffusion et l'évolution des pratiques de médiation*
- ✓ *Devenir une structure de référence et d'accompagnement professionnalisant proposant de multiples services à ses membres*
- ✓ *Construire des partenariats actifs avec d'autres structures de médiation.*

Donc l'adhésion de la Ville de Lyon à l'Association des Médiateurs des Collectivités Territoriales (AMCT) permettrait de bénéficier des outils d'appui et d'accompagnement de cette association et favoriserait les échanges de pratique. Le montant de l'adhésion s'élève à 700 euros. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 2023-5445-CMMA6-033 : Convention de partenariat avec Unis Cité – Mise à disposition et intermédiation de services civiques

Rapporteur : Monsieur Jacques STUDER

Monsieur le Maire demande à Monsieur STUDER de bien vouloir poursuivre.

M. STUDER : « *Monsieur le Maire, merci. Mes chers collègues,*

La Ville de Lyon s'appuie sur le dispositif des services civiques pour mener à bien les projets relevant de l'engagement citoyen. En 2022, neuf volontaires ont été recrutés en service civique et mis à disposition des mairies d'arrondissement. Il paraîtrait que cette expérience s'est avérée positive dans les arrondissements qui avaient souscrit à la démarche. Sauf que ce n'était pas le cas du 6^{ème} arrondissement, c'est pour ça que je dis « il paraîtrait », car nous ne l'avons pas vécu.

Néanmoins, il est à nouveau envisagé de recourir à neuf volontaires du service civique mis à disposition à nouveau des mairies d'arrondissement sur la mission de développement de la démocratie locale au travers des politiques « jeunesse » et de la deuxième phase du budget participatif.

Les missions envisagées peuvent se faire sans condition de diplôme et cela peut être porté jusqu'à 30 ans s'il y a une situation de handicap. Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil – en l'occurrence si nous acceptons le rapport – sachant que le portage administratif et juridique serait assuré par l'association Unis Cité.

Durant cet engagement de huit mois, les volontaires percevront une indemnité mensuelle versée par l'Etat d'un montant de 489, 59 euros net par mois, la Ville de Lyon prenant en charge les frais d'alimentation et de transports à hauteur de 111, 35 euros par mois, par volontaire. Et, en contrepartie de la réalisation des actions de soutien opérationnel par Unis Cité, la Ville s'engage à verser à l'association la somme de 1 050 euros par jeune pour huit mois de service civique, soit au global 9 450 euros, puisqu'il y en a neuf.

Je vous rappelle néanmoins que le groupe majoritaire de l'arrondissement avait élevé une opposition l'an dernier, et que cette opposition tenait essentiellement au fait qu'il y a une absence de lien de subordination entre le volontaire et son tuteur puisque cela passe par Unis Cité qui assure la gestion juridique et le portage administratif.

De fait, dans le 6^{ème} arrondissement, du fait de l'absence de conseillers techniques ou de chargés de mission, le tutorat ne pourrait reposer que sur la direction du cabinet de Monsieur le Maire. Et cela pourrait générer un certain nombre de problèmes dans la mesure où le volontaire aurait accès à des documents et réunions potentiellement sensibles.

D'autres missions en revanche – c'est ce qui est un peu dommage – auraient pu être plus efficaces si elles avaient été rattachées ne serait-ce qu'au bon fonctionnement du service public.

Néanmoins mes chers collègues, je vous demande donc de vous prononcer sur les propositions suivantes :

- ✓ *Le recours à neuf volontaires du service civique au sein de la collectivité de la Ville de Lyon ;*
- ✓ *Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat 2023-2024 avec Unis Cité ;*
- ✓ *Autoriser à ouvrir les crédits nécessaires, ne serait-ce que pour le reversement de la subsistance des 111, 35 euros pour les volontaires et des 9 450 euros pour Unis Cité dans le cadre des neuf volontaires.*

J'en ai terminé Monsieur le Maire, je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur REVEL, qui a une question.

M. REVEL : « *Juste une précision, la délibération consiste à donner notre avis sur ces neuf services civiques en général. Il va de soi que si la mairie du 6^{ème} ne le souhaite pas, elle n'en bénéficiera pas, donc je pense que vous pouvez tout à fait voter favorablement à cette délibération – comme vous aviez peut-être prévu de le faire – puisque cela ne vous engage pas ensuite à accueillir des services civiques, mais simplement à donner les moyens, à approuver le fait que la Ville de Lyon donne des moyens aux mairies d'arrondissement qui le souhaitent et qui sont volontaires.* »

Monsieur STUDER demande à Monsieur le Maire d'intervenir.

M. STUDER : « *La problématique, c'est l'affectation de ces jeunes, puisqu'elle est déjà ciblée. Et c'est vrai que – comme cela l'avait été dit par Monsieur le Maire d'arrondissement l'an dernier à Monsieur le Maire de Lyon – cela aurait pu être discuté très facilement.*

Et nous aurions pu leur donner des missions différentes que celle de la « démocratie locale » qui va finalement permettre à un jeune homme ou une jeune femme à être au sein du cabinet du Maire. Les majorités ne sont pas les mêmes, alors si nous avons ouvert cela par exemple, comme je le dis à la fin de mon intervention, sur le bon fonctionnement au service public, il y avait d'autres services où ils auraient pu avoir leur utilité, ils auraient découvert des choses par ailleurs totalement différentes que de participer à des réunions et d'écouter sans savoir forcément... Je trouve dommage que cela n'ait pas été discuté avant. »

Monsieur le Maire intervient à son tour.

M. LE MAIRE : « *Pour réconcilier un peu tout ça, je vous remercie de votre proposition Monsieur Revel parce qu'elle était logique. Sauf que tout cela arrive dans une session où nous avons décidé d'autres choses pour le moment, et donc effectivement, le vote, pour notre majorité sera un vote contre. Et pas pour les raisons que vous avez évoquées mais pour toutes les autres raisons qui ont été évoquées par Monsieur STUDER.* »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

Mme Florence DELAUNAY, Mme Céline LACROIX, Mme Eymen LAHMAR, Mme Armelle NAZARET, M. Ivan REVEL votent pour.

M. Marc AUGOYARD, M. Gérald AVAKIAN, Mme Véronique AZOULAY, M. Romain BILLARD, M. Pascal BLACHE, Mme Françoise BLANC, Mme Delphine BORBON, M. Olivier BOUZARD, M. Hervé BRUN, Mme Isabelle BURTIN, Mme Analia CABRERA, Mme Laurence CROIZIER, Mme Houria DELLI, M. Jean-Michel DUVERNOIS, Mme Virginie FOURNEYRON, M. Ludovic HERNANDEZ, Mme Isabelle RAMET, M. Samuel SOULIER, M. Jacques STUDER, M. Christian TERMOZ-MAZAN, Mme Dominique TRIBALAT votent contre.

LE RAPPORT EST REJETE.

Rapport 2023-3477-CMMA6-034 : Appel à projets Horizon Europe « Concevoir une mobilité urbaine abordable et durable » - Projet REALLOCATE – Convention de partenariat et convention de subvention entre l'Union Européenne et la Ville de Lyon.

Rapporteur : Monsieur Pascal BLACHE

Monsieur le Maire se fait rapporteur de ce dossier.

M. LE MAIRE : « *La Ville de Lyon participe, aux côtés de la Métropole de Lyon, au projet européen « REALLOCATE » porté par l'université de Dublin. Les deux collectivités ont présenté une candidature conjointe via un appel à projets Horizon Europe lancé par l'Union Européenne et intitulé « Concevoir une mobilité urbaine inclusive, sûre, abordable et durable ».*

L'appel à projets vise à soutenir les autorités locales dans l'accélération des changements de mobilité, notamment obtenir une meilleure répartition de l'espace public en faveur des vélos, piétons et transports publics, et encourager à faire du vélo, à marcher ou à utiliser les transports publics plutôt que de prendre la voiture.

Les objectifs de cet appel sont les suivants :

- ✓ Accélérer la transition vers la neutralité climatique des villes ;*
- ✓ Réévaluer la qualité des voiries et des espaces publics en répondant aux besoins des divers usagers ;*
- ✓ Rééquilibrer l'attribution de l'espace public aux différents modes de transports ;*
- ✓ Accroître l'ampleur et la rapidité de l'adoption à grande échelle de solutions de mobilité urbaine sûres, abordables, durables, innovantes et reproductibles.*

Les thèmes majeurs partagés sont :

- ✓ Les solutions technologiques pour améliorer la sécurité ;*
- ✓ Les interventions sur les axes de fort trafic et la réallocation de l'espace public ;*
- ✓ L'amélioration de la sécurité aux abords des écoles.*

Dans ce cadre, la Ville de Lyon va participer à deux projets pilotes sur le territoire. Le premier projet pilote s'inscrit dans la valorisation de l'évaluation des actions déployées dans le cadre de l'amélioration de la sécurité des déplacements autour d'une approche vision zéro morts zéro blessés graves. Il s'agit en effet de développer des solutions pour transformer et apaiser l'espace public, notamment autour des écoles et des collèges, dont les usagers sont particulièrement vulnérables. Le deuxième projet pilote, porté par la Ville de Lyon conjointement avec la Métropole de Lyon, s'articule autour de l'analyse des données de sécurité routière pour mieux suivre et qualifier les situations accidentogènes, avec une analyse des facteurs de risques et ainsi proposer un plan d'actions plus ciblé et efficace, en particulier en lien avec la politique de stationnement.

La Ville de Lyon souhaite en effet instaurer une nouvelle politique de stationnement innovante et répondant aux enjeux de la sécurité des usagers, d'amélioration du cadre de vie et de lutte contre le changement climatique. Cette nouvelle politique de stationnement s'inscrit directement dans le projet de mandat où la mobilité active est décarbonée et fortement développée. En lieu et place d'une tarification horaire et géographique, cette nouvelle politique de stationnement propose une tarification aux usagers adaptée selon le poids à vide, les catégories et le carburant des véhicules.

A la suite de cette candidature, les projets proposés par le consortium ayant été retenus, la présente délibération a pour objet d'approuver la convention de partenariat « consortium agreements », ainsi que la convention de subvention « rent agreement » et d'autoriser le Maire à signer ces deux documents.

La subvention octroyée par l'Union Européenne à la Ville de Lyon s'élève à 382 038, 75 euros, correspondant à 100 % des coûts estimés liés aux projets portés par la Ville de Lyon.

Un petit commentaire de la part de notre exécutif : « Nous soutenons ce travail collaboratif à l'échelle européenne sur une mobilité urbaine, inclusive, sûre, abordable et durable, même si nous émettons quelques réserves sur le lien entre le stationnement des gros véhicules et l'accidentologie. Cependant, si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose Mesdames et Messieurs, d'adopter ce rapport.

Après son intervention, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur AUGOYARD, qui souhaite intervenir.

M. AUGOYARD : « Merci Monsieur le Maire. Je n'ai pas de questions mais plutôt des remarques. Déjà pour rassurer nos collègues, si je n'ai pas rapporté le dossier, ce n'est pas à cause du nombre de pages, mais c'est tout simplement parce que je vous avais demandé Monsieur le Maire de reprendre les délégations que vous m'aviez confiées – comme on dit familièrement – pour des raisons diverses et variées que nous avons vues ensemble et qui ne sont pas graves je vous rassure. Mais j'ai quand-même porté une très grande attention à ces 300 et quelques pages de cette délibération, parce que

c'est une délibération qui est finalement très importante pour une métropole et une ville comme les nôtres. Très importante, pas parce qu'elle s'appelle « Horizon » - je ne vais pas faire de politique politicienne - mais parce qu'elle concerne aussi des questions qui sont très importantes à un an des élections européennes.

On a un exemple très concret, de l'action concrète de l'Union Européenne au plus près des territoires, donc au plus près de nos concitoyens. La thématique des mobilités est une question qui est extrêmement importante, on le voit tous les jours, on en entend parler tous les jours. C'est d'ailleurs pour cela Monsieur le Maire que je vous dis qu'il faut un adjoint qui s'occupe pleinement de cette délégation plutôt qu'un conseiller délégué, parce que c'est une thématique très importante.

Cette mobilité est quelque chose qui évolue, qui répond aux objectifs de l'Union Européenne en matière de transition écologique et il y a cet appel à projet qui est proposé à notre vote.

Lorsque l'on regarde les villes qui participent à ce projet au niveau européen, c'est quand-même très intéressant : on voit que Lyon se met au niveau de villes comme Göteborg, de Varsovie, d'Heidelberg et d'autres villes assez importantes sur notre continent. Comme quoi, toutes les politiques de rayonnement qui avaient été menées précédemment, n'étaient finalement pas si idiotes que cela. Et cette idée de se comparer et de se mettre à l'échelle des grandes villes européennes est encore quelque chose d'utile car nous allons pouvoir travailler avec elles dans un consortium qui permettra d'être dans la coopération et de trouver les meilleures solutions à cet enjeu climatique très important.

Lorsque l'on regarde les expériences pilotes que vous avez citées Monsieur le Maire, on se rend compte quand-même qu'il y a un parti pris, et même plutôt un biais qui a été institué et qui a été transmis à la commission ou à son agence exécutive.

Lorsque par exemple on voit la description de Lyon, on dit que Lyon s'est organisée autour de la voiture pendant 60 ans, mais souhaite aujourd'hui faire la transition de la décarbonisation des déplacements. Fiat lux ! La ville était dans les ténèbres et depuis juillet 2020 nous apparaissions dans la lumière du vélo et du droit du piéton. Ce n'est pas totalement la réalité des faits : le plan vélo date d'une équipe beaucoup plus ancienne – nous étions pour certains très jeunes lorsqu'elle était en fonction, certains peut-être même n'étaient pas nés – il y a donc une continuité qui s'installe et on est heureux que cette continuité existe.

Lorsqu'on lit les lieux d'expérimentation de l'expérience pilote n°1, on voit que l'on parle de la ville à hauteur d'enfant, du projet de la rue des enfants, un projet qui a été mené dans le 6^{ème} arrondissement sous un autre vocable mais sous tous les mandats précédents sans que l'on ait besoin d'y mettre un label dessus. On appelait simplement ça les aménagements de bon sens autour des écoles, pour sécuriser l'accès des enfants aux écoles. Donc on est contents que cela perdure. D'ailleurs, on voit que les lieux qui sont visés ne sont pas forcément dans le 6^{ème} arrondissement mais plutôt ailleurs.

Et en ce qui concerne la deuxième expérience pilote, qui concerne les technologies de sécurité routière, une chose m'a quand-même interpellé : on voit que les liens avec le contrat climatique urbain sont quatre priorités d'ici 2030, et notamment la métamorphose du boulevard périphérique. J'ai peut-être raté quelque chose à la métropole, je n'y siége plus depuis 2020 donc j'arrive quand-même à suivre ce qui s'y passe, mais je ne suis pas certain que j'ai vu beaucoup de projets en matière de transformation du périphérique d'ici 2030. Mais, ma mémoire m'a rappelé des projets qui dataient de 2017-2018 qui incluait aussi une transformation du périphérique d'ici 2030 et je suis content qu'ici aussi, la majorité actuelle s'inscrive dans une continuité qui n'est pas forcément la sienne.

Tout cela pour vous dire que c'est un projet qui est très important, qui doit nous rassembler, qui a parfois quelques scories que Monsieur le Maire a rappelées, parce qu'il y a des petits aménagements qui se sont rajoutés par-dessus. Mais je suis heureux de voir que la majorité actuelle finalement s'inscrive dans le long terme en poursuivant l'action qui a été menée par les majorités de droite, de gauche et du centre de ces dernières décennies. Je vous remercie Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire cède la parole à Madame LACROIX, qui souhaite intervenir.

MME LACROIX : « *Oui je voulais juste répondre à votre question. En fait, un véhicule lourd en stationnement est aussi un véhicule lourd qui va, à un moment donné, rouler sur la rue et qui effectivement sera à ce moment-là plus dangereux, en particulier pour les enfants. C'est tout.* »

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur REVEL, qui souhaite également intervenir sur l'attitude de Monsieur AUGOYARD, en soulignant sa modestie et son humilité par rapport à ce projet.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 2023-5244-CMMA6-035 : Adaptation de l'opération n° 60033005 « Politique de stationnement – Horodateurs 2021-2026 » et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n°2021-5, programme 00012

Rapporteur : Madame Isabelle RAMET

Monsieur le Maire demande à Madame RAMET de bien vouloir présenter ce rapport.

MME RAMET : « *Monsieur le Maire, mes chers collègues,*

Cette délibération porte sur la politique de stationnement sur voirie et son évolution. Le déploiement de cette politique est prévu pour mi-2024. Cette nouvelle politique s'appuiera sur les caractéristiques techniques des véhicules pour adopter une tarification dite sociale, en faveur des familles nombreuses, solidaire, aussi selon le quotient familial et écologique, et prévoira une évolution des tarifications de stationnement pour les professionnels.

La mise en œuvre de cette politique nécessiterait une modernisation de la gestion globale centralisée des outils de stationnement et de son moteur tarifaire, ainsi que l'adaptation de l'ensemble des horodateurs. Le montant total de ses opérations s'élève à 5,7 millions d'euros, soit une augmentation de 3,4 millions d'euros par rapport à une opération qui avait été votée pour un montant de 2,3 millions.

Quant à la répartition de cette somme astronomique, 1 800 000 euros pour les horodateurs, 1 400 000 euros pour l'adaptation des modems, 2 100 000 euros pour la gestion globale centralisée des outils de stationnement et enfin 400 000 euros pour les provisions et les expérimentations sur le stationnement sur voirie et la logistique urbaine.

Il s'agit donc bien de voter pour adapter le matériel avant même que les tarifs ne soient adoptés à un coût exorbitant qui mériterait des précisions, des critères. Aucune étude n'a été réalisée, qui apporterait aux Elus ainsi qu'aux administrés une lecture claire et transparente de cette politique. Concrètement, pour savoir qui aura droit à un tarif social, quel sera le tarif pour les familles nombreuses ou pour les familles recomposées ?

Cette délibération indique une tarification sociale pour les familles nombreuses lyonnaises. Mais pourquoi pénaliser les familles nombreuses qui viendraient de l'extérieur en leur faisant payer un tarif plus élevé ? Des éléments qui auront tendance à baisser significativement l'attractivité de notre ville.

De plus, cette délibération prévoit que pour faciliter ce financement complémentaire (on parle bien de 3,4 millions d'euros supplémentaires), trois opérations ont été abandonnées ou financées par d'autres biais : le projet pilote « parking végétal perméable », (on était pourtant cette fois-ci sur un vrai sujet écologique), la création d'emplacements de stationnement modes doux et enfin la signalétique piétonne fonctionnelle. « Une ligne qui ne peut susciter que de l'inquiétude et de l'incompréhension si celle-ci était abandonnée », pour reprendre les mots de cette délibération.

Vous l'aurez je pense compris aux vues de mon analyse, l'absence d'études, d'informations claires et précises, du coût exorbitant de cette politique et du flou sur l'existence même des trois opérations que je viens de vous citer, notre groupe politique votera contre cette délibération. »

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur REVEL, qui souhaite intervenir.

M. REVEL : « *Juste sur les points que vous avez évoqués Madame RAMET, est-ce que vous vous êtes rapprochée de la mairie centrale pour avoir des éléments complémentaires ?* »

Madame RAMET prend la parole pour répondre à la question de Monsieur REVEL.

MME RAMET : « *Alors dans un premier temps, notre groupe politique avait fait un communiqué de presse et avais soumis des questions, donc on est toujours dans l'imprécision, et des questions ont été posées en commission. Mais très honnêtement, pour avoir lu la délibération avec attention, c'est flou, il n'y a pas de précisions et quand on voit la hauteur des montants, ce n'est pas sérieux. C'est difficile, c'est quasiment impossible de se prononcer sur une délibération comme ça en l'état.* »

M. REVEL : « *Les commissions dont il s'agit, ce sont celles de la semaine dernière, c'est ça ?* »

MME RAMET : « *Oui.* »

M. REVEL : « *D'accord. Et les questions que vous avez posées par voie de presse et en commission n'ont pas encore...* »

MME RAMET : « *... étaient antérieures encore, oui.* »

M. REVEL : « *D'accord. Merci.* »

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur AUGOYARD, qui souhaite intervenir à son tour pour demander un meilleur partage de l'information entre les différents groupes politiques.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

Mme Florence DELAUNAY, Mme Céline LACROIX, Mme Eymen LAHMAR, Mme Armelle NAZARET, M.Ivan REVEL votent pour.

M. Marc AUGOYARD, M. Gérald AVAKIAN, Mme Véronique AZOULAY, M. Romain BILLARD, M. Pascal BLACHE, Mme Françoise BLANC, Mme Delphine BORBON, M. Olivier BOUZARD, M. Hervé BRUN, Mme Isabelle BURTIN, Mme Analia CABRERA, Mme Laurence CROIZIER, Mme Houria DELLI, M. Jean-Michel DUVERNOIS, Mme Virginie FOURNEYRON, M. Ludovic HERNANDEZ, Mme Isabelle RAMET, M. Samuel SOULIER, M. Jacques STUDER, M. Christian TERMOZ-MAZAN, Mme Dominique TRIBALAT votent contre.

LE RAPPORT EST REJETE.

Rapport 2023-5306-CMMA6-036 : Gratuités partielles de frais de locations accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 15 566, 97 euros HT

Rapporteur : Madame Dominique TRIBALAT

Monsieur le Maire demande à Madame TRIBALAT de bien vouloir présenter ce rapport.

MME TRIBALAT : « *Monsieur le Maire, chers Elus,*

Cette délibération est relative à l'octroi de la gratuité des salles associatives et autres organismes de la Ville de Lyon. Conformément à l'article 1590 du Code Civil, les ares versés à la signature du contrat de location de ces lieux ne font l'objet d'aucun remboursement.

Pour rappel, les mairies d'arrondissement ne versent pas d'ares. Cette somme concerne des manifestations qui se sont déroulées dans différents lieux depuis le 17 novembre 2022. Notre arrondissement est concerné par 2 spectacles dans la salle Victor Hugo le 28 février et le 14 mars 2023.

Le montant total de la gratuité s'élève à 15 566, 97 euros pour un coût réel de 27 062 euros dont 11 495 euros d'ares.

Je vous demande donc de voter cette délibération relative à la gratuité des salles associatives. Le montant sera imputé dans le programme GESPATRIM. Je vous remercie. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 2023-5288-CMMA6-037 : « Quadrilatère Salle Victor Hugo – Travaux de conservation et d'aménagement » - Lancement d'un complément de travaux sur l'opération n° 06015684 et affectation d'une partie de l'AP n°2021-1, programme 20008

Rapporteur : Madame Laurence CROIZIER

Monsieur le Maire demande à Madame CROIZIER de bien vouloir présenter ce rapport.

MME CROIZIER : « Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

L'opération de réhabilitation de la salle Victor Hugo est prévue au Plan d'Equipement Pluriannuel de la Ville de Lyon. Il s'agit aujourd'hui de lancer un complément de travaux, afin d'opérer une réflexion du pont scénique, devenu vétuste et dangereux.

A ce jour, la salle Victor Hugo possède un gril technique entièrement en bois, constitué de deux plateformes et trois passerelles. Ces installations sont anciennes et ne répondent plus aux normes de sécurité en vigueur à ce jour.

Les principaux travaux consistent donc à optimiser la résistance globale, en remplaçant les poutres en bois actuelles par des poutres en acier et à remplacer les planchers bois actuels d'accès aux passerelles par des caillebotis métalliques.

Ce complément de travaux est estimé à 120 000 euros et portera le montant global de l'opération à 460 400 euros.

Je vous demande, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, de donner votre avis sur ce dossier. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 2023-5499-CMMA6-038 : Pacte territorial Lyon 2030 et refonte du plan d'actions climat air énergie

Rapporteur : Monsieur Pascal BLACHE

Faute d'avoir disposé dans les délais de toutes les informations nécessaires à l'expression d'un vote, Monsieur le Maire propose le report du vote de ce rapport à une séance ultérieure.

M. Marc AUGOYARD, M. Gérald AVAKIAN, Mme Véronique AZOULAY, M. Romain BILLARD, M. Pascal BLACHE, Mme Françoise BLANC, Mme Delphine BORBON, M. Olivier BOUZARD, M. Hervé BRUN, Mme Isabelle BURTIN, Mme Analia CABRERA, Mme Laurence CROIZIER, Mme Houria DELLI, M. Jean-Michel DUVERNOIS, Mme Virginie FOURNEYRON, M. Ludovic HERNANDEZ, Mme Isabelle RAMET, M. Samuel SOULIER, M. Jacques STUDER, M. Christian TERMOZ-MAZAN, Mme Dominique TRIBALAT votent pour.

Mme Florence DELAUNAY, Mme Céline LACROIX, Mme Eymen LAHMAR, Mme Armelle NAZARET, M. Ivan REVEL votent contre.

LE REPORT DU VOTE DE CE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITE.

Rapport 2023-5535-CMMA6-039 : Lyon 2030 – Création d'un dispositif de bourses aux jeunes pour la transition écologique et le climat – Approbation du règlement – Approbation et autorisation de signature de la convention-type

Rapporteur : Madame Laurence CROIZIER

Monsieur le Maire demande à Madame CROIZIER de bien vouloir présenter ce rapport.

MME CROIZIER : « Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

La ville de Lyon a lancé en 2022 la démarche « Lyon 2030 », qui vise à mobiliser largement autour du climat et des enjeux de transition écologique, notamment en soutenant les initiatives territoriales en matière de climat avec une cible prioritaire sur les initiatives portées par les jeunes.

Dans ce contexte, la Ville de Lyon souhaite soutenir et accompagner l'engagement des jeunes de Lyon, et propose de mettre en œuvre de manière expérimentale en 2023 un dispositif de bourses aux jeunes pour la transition écologique et le climat.

Il s'agit de soutenir des initiatives individuelles ou collectives de jeunes entre 16 et 25 ans, par individualisation d'une aide financière de type bourse d'un montant maximum de 2 000 euros pour un projet individuel et de 5 000 euros pour un projet collectif.

Les projets ou initiatives devront être d'intérêt général, contribuer à la transition écologique et à la neutralité climatique de la ville. Ils pourront être dans différents domaines (techniques, sociaux, dans les domaines du sport, de la culture, des loisirs, des mobilités) et concerner un ou plusieurs quartiers, un ou plusieurs arrondissements ou l'ensemble de la Ville de Lyon.

Le dispositif « bourses aux jeunes pour la transition écologique et le climat », permettra la prise en charge de tous les frais liés à la mise en œuvre du projet, à l'exclusion de toute rémunération ou gratification des participants et participantes.

Après l'appel à candidature, les projets portés individuellement ou collectivement, seront examinés par une commission d'attribution qui statuera sur les initiatives à soutenir et les montants alloués.

Je vous demande, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, de donner votre avis sur ce dossier, et juste avant je ferai bien trois remarques :

- ✓ *Une nouvelle fois dans les différents domaines, je constate juste que le mot « économique » n'existe pas. On a effectué à peu près tous les domaines qui sont mentionnés mais tout ce qui est économique effectivement doit passer au filtre de la transition écologique et ce n'est jamais mentionné ;*
- ✓ *Aucune enveloppe financière n'est attachée à ce dossier, si ce n'est la potentielle globalisation avec les enveloppes allouées aux services civiques qui sera entre les bourses et les enveloppes pour un montant semble-t-il prévu de 70 000 euros. Et lancer des opérations sans budget c'est quand-même un petit peu curieux ;*

- ✓ *Et c'est encore une opération avec une nouvelle commission d'admission et une nouvelle mobilisation des services qui sont déjà assez au bout de leurs peines, alors que le budget participatif était déjà censé permettre à des projets de voir le jour.*

Tout ça est bien confus, mais nous voterons quand-même positivement ce rapport. Je vous remercie. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 2023-5409-CMMA6-040 : Lyon 6^{ème} - Mise à disposition par bail emphytéotique administratif par la Ville de Lyon au profit de Youse, de l'ensemble immobilier couramment dénommé « Chalet du Parc », situé dans le Parc de la Tête d'Or – EI 06016 – N° inventaire – 06016 B 000 – 06016 T 001-02

Rapporteur : Madame Laurence CROIZIER

Monsieur le Maire demande à Madame CROIZIER de bien vouloir poursuivre.

MME CROIZIER : « *Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,*

La Ville de Lyon est donc propriétaire du Chalet du Parc, implanté en bordure du lac du parc de la Tête d'Or. Ce bâtiment a été édifié en 1964, et sa surface intérieure globale est d'environ 1 740 m², à laquelle s'ajoutent des terrasses couvertes et non-couvertes. Le Chalet du Parc a été exploité en tant que restaurant et lieu de réception jusqu'en 2013 et est vide depuis.

La Ville de Lyon a lancé en avril 2022 une consultation sur la base d'un cahier des charges, en vue de mettre le bien à la disposition d'un porteur de projet via un bail emphytéotique administratif. Ce cahier des charges comprenait quatre principes directeurs :

- ✓ *Respecter quatre vocations : un bâtiment ouvert au plus grand nombre ; un projet conjuguant une programmation servant l'intérêt général ; une utilisation par un exploitant privé ; un lieu d'innovation et d'expérimentation en faveur du développement durable et de la préservation de la biodiversité ;*
- ✓ *S'inscrire légitimement dans la future charte du Parc de la Tête d'Or ;*
- ✓ *Respecter le bon fonctionnement du parc ;*
- ✓ *Adopter une stratégie environnementale ambitieuse dans la rénovation du bâtiment.*

Sur les sept candidatures déposées au premier tour, trois candidats ont été admis à formuler une offre, et le 07 novembre 2022, la Ville de Lyon a choisi l'offre formulée par le groupement « Youse », qui est le mandataire et l'investisseur ; la fondation « GoodPlanet », dirigée Yann Arthus Bertrand, « Fabuleuse Cantine » et « Maison Gutenberg » qui sont les exploitants, associés aux architectes « Looking For Architecture » et Charlotte Vergély.

Le projet du groupement « Youse » est structuré autour de trois univers :

- ✓ *L'écologie et la transition écologique ;*
- ✓ *L'alimentation durable avec un tiers-lieu nourricier ;*
- ✓ *Les arts et la culture.*

Le futur bâtiment rénové sera réparti ainsi :

- ✓ *600 m² environ, dédiés aux usagers du lieu de vie et à la découverte du restaurant anti gaspi ;*
- ✓ *550 m² environ, dédiés aux expositions et à la sensibilisation ;*

- ✓ 440 m² environ, destinés à des espaces de conférence et de travail.

Concernant le projet architectural, il consiste en une rénovation permettant d'aboutir à un bâtiment à faible impact carbone respectant l'identité architecturale du bâtiment, et mettant l'accent sur le recours à des matériaux biosourcés et complétés par des panneaux solaires thermiques et photovoltaïques en toiture.

La mise à disposition de ce bien est prévue pour 50 ans, avec des modalités financières précisées dans le bail et la réalisation de 4,4 millions d'euros hors taxe par le preneur. Une fois que le permis sera déposé et accepté, je vous propose Monsieur le Maire que nous en fassions du coup une présentation en mairie du 6^{ème} arrondissement.

Je vous demande, Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs, de donner votre avis sur ce dossier mais notre majorité ne votera pas favorablement ce dossier, car même si nous nous réjouissons bien sûr de voir enfin une perspective d'ouverture de ce bâtiment emblématique du patrimoine du XX^{ème} siècle, mais aussi du Parc de la Tête d'Or, son modèle économique repose sur une part de mécénat très importante qui ne nous semble pas garantir une situation pérenne. D'autres points seront développés lors du Conseil municipal, je vous remercie. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

Mme Florence DELAUNAY, Mme Céline LACROIX, Mme Eymen LAHMAR, Mme Armelle NAZARET, M. Ivan REVEL votent pour.

M. Marc AUGOYARD, M. Gérald AVAKIAN, Mme Véronique AZOULAY, M. Romain BILLARD, M. Pascal BLACHE, Mme Françoise BLANC, Mme Delphine BORBON, M. Olivier BOUZARD, M. Hervé BRUN, Mme Isabelle BURTIN, Mme Analia CABRERA, Mme Laurence CROIZIER, Mme Houria DELLI, M. Jean-Michel DUVERNOIS, Mme Virginie FOURNEYRON, M. Ludovic HERNANDEZ, Mme Isabelle RAMET, M. Samuel SOULIER, M. Jacques STUDER, M. Christian TERMOZ-MAZAN, Mme Dominique TRIBALAT s'abstiennent.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ A LA MAJORITE.

Rapport 2023-5295-CMMA6-041 : Attribution d'une subvention de fonctionnement à des organismes de l'économie sociale et solidaire œuvrant en faveur du développement et de l'accompagnement de l'entrepreneuriat social et solidaire sur le territoire lyonnais pour un montant total de 50 500 euros

Rapporteur : Monsieur Gérald AVAKIAN

Monsieur le Maire demande à Monsieur AVAKIAN de bien vouloir présenter ce rapport.

M. AVAKIAN : « Merci Monsieur le Maire. Chers collègues,

Les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sont porteurs d'initiatives afin de construire une économie plus durable et plus solidaire. La Ville de Lyon s'assure que les porteurs de projets puissent trouver des structures pour les aider à concrétiser et développer ces 10 projets.

En outre, la Ville de Lyon souhaite renforcer et développer les échanges et coopérations entre théoriciens et praticiens Ces structures sont :

- ✓ L'Association « CRESS AuRA », qui a pour mission de représenter, de promouvoir et de développer l'ESS en Auvergne-Rhône-Alpes.
- ✓ Le CAP Services, qui propose à toute personne souhaitant créer sa propre activité, de tester concrètement son projet en conservant ses droits et en étant accompagné à chaque étape.
- ✓ L'Association « Rhône Développement Initiative », qui a pour mission de développer l'entrepreneuriat sur le Rhône.

- ✓ *L'Association « Rhône-Alpiens » qui a pour objet de promouvoir la création et le développement d'entreprises sociales et à fort impact social.*
- ✓ *L'Appui Gestion Formation SCOP Entreprises, dit « AGF SCOP », qui propose aux entrepreneurs incubés un accompagnement individuel, des formations collectives, la mobilisation d'expertises externes et la mise en réseau avec les partenaires et une communauté d'entrepreneurs.*
- ✓ *L'Université Lyon II, pour le soutien à la chaîne ESS, qui permet de renforcer la capacité à travailler ensemble et à coopérer pour faire émerger des nouvelles formes organisationnelles de management et de gouvernance.*

Le montant des subventions allouées pour ces structures se chiffrent à 50 500 euros. Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs les Elus, de donner votre avis. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 2023-5292-CMMA6-042 : Attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projets visant à soutenir des actions collectives afin de moderniser le commerce et l'artisanat, développer des initiatives favorisant la transition écologique et la cohésion sociale – attribution de subventions pour un montant total de 86 755 euros

Rapporteur : Monsieur Pascal BLACHE

Monsieur le Maire se fait rapporteur de ce dossier.

M. LE MAIRE : *« La Ville de Lyon souhaite soutenir des initiatives visant à développer et moderniser le commerce et l'artisanat et / ou favorisant la transition écologique et la cohésion sociale des quartiers.*

Un appel à projets a été lancé le 16 janvier 2023 à destination des associations de commerçants et d'artisans et aux associations de type loi 1901. Seize candidatures ont été réceptionnées, et quinze ont été retenues. Sur les 86 755 euros de subvention, 72 655 euros sont alloués aux associations de commerçants. Les associations de commerçants du 6^{ème} arrondissement n'ont pas répondu à l'appel à projets et 14 100 euros sont alloués à trois associations dont « Récup et Gamelles » pour 5 000 euros, pour une mise en place d'actions d'ambassadeurs pour des commerces anti gaspi dont certains commerces du 6^{ème} arrondissement bénéficient. »

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur REVEL, qui souhaite intervenir.

M. REVEL : *« Oui, merci Monsieur le Maire. Est-ce que vous savez pourquoi les associations commerçantes du 6^{ème} arrondissement n'ont pas répondu à l'appel à projets ? »*

M. LE MAIRE : *« Non, mais on peut rechercher. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 2023-3106-CMMA6-043 : Lancement de l'opération n° 60083001 « Végétalisation du quai haut du Rhône, rive gauche » - Affectation d'une partie de l'A.P. n° 2021-2 – programme 00012. Autorisation de signer une convention de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage et recette d'une participation financière de la part de la Métropole de Lyon.

Rapporteur : Madame Laurence CROIZIER

Monsieur le Maire demande à Madame CROIZIER de bien vouloir présenter ce rapport.

MME CROIZIER : « *Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,*

Dans le cadre du Plan Pluriannuel de la Ville de Lyon et plus particulièrement de la végétalisation des rues hors périmètre UNESCO, cette délibération concerne la végétalisation du quai haut du Rhône.

Elle porte sur la création d'un corridor écologique et de fraîcheur rendue possible grâce à la renaturation des pieds d'arbres d'alignement situés sur la promenade haute du quai du Rhône. Elle concerne trois arrondissements : le 6^{ème}, le 3^{ème} et le 7^{ème}. Elle complète le projet de la Voie Lyonnaise 1 qui va de Vaulx-en-Velin à Saint-Fons et qui longe les quais du Rhône depuis le Parc de la Tête d'Or jusqu'au parc des Berges qui prévoit la végétalisation uniquement sur certaines séquences du maille planté. La Ville de Lyon complète donc ce qui est prévu par la Métropole sur le reste du tronçon.

Le montant de l'opération est estimé à 2 412 000 euros TTC répartis ainsi :

- ✓ *Frais de maîtrise d'ouvrage : 171 000 euros*
- ✓ *Travaux : 2 241 000 € dont 1 425 000 euros à la charge de la Métropole et 987 000 euros TTC à la charge de la Ville qui est maître d'ouvrage principal.*

L'opération s'inscrit dans une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Lyon et la Métropole.

Je vous demande, Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs, de donner votre avis sur ce dossier qui est un beau projet, certes coûteux, ambitieux, mais qui nécessitera qu'un accord soit enfin trouvé entre la Ville de Lyon et la Métropole sur le nettoyage des espaces verts, surtout sur ce secteur qui est très fréquenté. Donc les coûts d'exploitation seront certainement assez importants.

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur AUGOYARD, qui souhaite intervenir. Monsieur AUGOYARD déplore que la végétalisation des quais soit très inégalement répartie à Lyon. Selon lui, le projet n'est donc pas assez ambitieux.

Madame CROIZIER rejoint Monsieur AUGOYARD sur la dangerosité du secteur de la rue Bugeaud et de la passerelle du collège pour les piétons et confirme que l'aménagement qui a été fait sur la voie lyonnaise à cet endroit était minimaliste, ce qui contraste avec la végétalisation accentuée sur d'autres secteurs.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 2023-5403-CMMA6-044 : Programmation financière 2023 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : santé mentale (souffrance psychique), prévention et réduction des risques liés aux addictions, lutte contre les IST, VIH/sida et hépatites – Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 201 200 euros

Rapporteur : Madame Françoise BLANC

Monsieur le Maire demande à Madame BLANC de bien vouloir présenter ce rapport.

MME BLANC : « *Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Elus,*

Suite à l'élaboration du récent Contrat Local de Santé couvrant la période 2023-2027 entre les acteurs de la santé, la population lyonnaise et la Ville de Lyon. Cette dernière s'est engagée à porter une attention particulièrement renforcée auprès des personnes vulnérables.

La Ville de Lyon mène ainsi une politique de santé qui se coordonne avec le Plan Régional de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et le Plan Stratégie Nationale de Santé Sexuelle.

Les actions menées portent sur la lutte contre le SIDA, les IST et les hépatites. La prévention, y compris sur les sites de rencontre, le dépistage, l'accès aux soins et l'information également en milieu scolaire constituent les éléments de base de ces diverses actions.

Suite à la COVID, la santé mentale de la population a été particulièrement malmenée. Pour répondre à cette situation, il faut multiplier les points d'écoute, multiplier également les actions de sensibilisation et de formation pour les accompagnants et pour les étudiants, prendre en charge avec les établissements supérieurs lyonnais leurs réelles problématiques de santé mentale. La lutte contre toute forme d'addiction doit se renforcer par le développement de structures.

La surexposition aux écrans doit faire l'objet de prévention auprès des familles. La promotion des compétences psychosociales auprès des personnels en lien avec les 15-25 ans doit s'exercer.

Pour atteindre ces objectifs, les associations apportent un soutien essentiel à la Ville de Lyon. Il est donc soumis à votre approbation une subvention totale de 201 200 euros pour six associations œuvrant dans la lutte contre les IST et la prévention des pratiques sexuelles à risques dont « Aides », implantée dans le 6^{ème} arrondissement. 11 actions œuvrant pour la santé mentale, six actions œuvrant pour la réduction des risques dont dans le 6^{ème} arrondissement, - « la Compagnie Ennoia » qui traite du papillomavirus et « Keep Smiling » qui informe sur la prévention des addictions sur l'usage des psychoactifs sur les risques pour les usagers en milieu festif. Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de leur donner un avis favorable et vous remercie de votre attention. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 2023-5299-CMMA6-045 : Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées pour un montant de 139 400 euros – Autorisation de signer les conventions de financement

Rapporteur : Monsieur Samuel SOULIER

Monsieur le Maire demande à Monsieur SOULIER de bien vouloir présenter ce rapport.

M. SOULIER : « *Monsieur le Maire, chers collègues,*

Dans le cadre de son nouveau projet social, la Ville de Lyon renforce son soutien à certaines associations agissant pour les aînés. Ce soutien se concrétise par une aide financière au financement d'actions spécifiques destinées à rompre l'isolement des seniors et mettre l'action sur la protection de la santé.

Le but premier est donc de favoriser la rencontre et notamment la rencontre intergénérationnelle, comme on peut le voir avec le soutien par exemple du « Parisolidaire » ou de « Tim & Colette » qui font de l'hébergement intergénérationnel.

Pour cela, la Ville de Lyon propose de verser 139 400 euros à 27 associations agissant en ce sens. Pour le 6^{ème} arrondissement est concernée l'association « Vivre aux éclats » pour un montant de 12 000 euros.

Monsieur le Maire, chers collègues, je vous demande de donner votre agrément sur ce projet de délibération. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 2023-5404-CMMA6-046 : Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 28 500 euros à des associations œuvrant dans le domaine de la prévention santé et de l'accompagnement de personnes en situation de précarité ou fragilisées

Rapporteur : Madame Françoise BLANC

Monsieur le Maire demande à Madame BLANC de bien vouloir présenter ce rapport.

MME BLANC : « *Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Elus,*

La Ville de Lyon souhaite globalement améliorer l'état de santé des Lyonnaises et des Lyonnais, et pour ce faire, elle s'appuie sur un réseau associatif particulièrement essentiel en raison de ces actions de terrain, et donc actions de proximité.

Ces associations œuvrent en effet sur la prévention, sur l'éducation à la santé, sur l'accès aux droits et aux soins pour les publics précaires, les publics ayant des difficultés sociales et les publics fragilisés par des problèmes de santé. Sept associations ont demandé une subvention de fonctionnement dont l'association de cardiologie « Val de Rhône » domiciliée sur le 6^{ème} arrondissement.

Le montant total soumis au versement pour ces sept associations est porté à 28 500 euros, et je vous propose pour cette délibération un vote favorable. Vous remerciant de votre attention. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 2023-6514-CMMA6-047 : Approbation de la convention de mécénat entre la Ville de Lyon et MAXEGA dans le cadre de la semaine des gestes qui sauvent du mardi 9 mai au samedi 13 mai 2023

Rapporteur : Madame Françoise BLANC

Monsieur le Maire demande à Madame BLANC de bien vouloir poursuivre.

MME BLANC : « *Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Elus,*

50 000 personnes par an sont victimes en France d'un arrêt cardiaque, quand très peu de citoyens acceptent, par peur souvent, de pratiquer un massage cardiaque qui pourrait sauver leur vie.

La Ville de Lyon a donc organisé entre le 9 et le 13 mai 2023 sur les arrondissements, la semaine des gestes qui sauvent en étroite collaboration avec la Fédération Française de cardiologie. Cette dernière, implantée dans le 6^{ème} arrondissement, nous a, lors d'une conférence, initiés aux gestes de premiers secours dans le but de former un maximum de personnes au massage cardiaque en attendant l'arrivée des professionnels de santé, ainsi qu'à l'utilisation d'un défibrillateur.

La société MAXXEGA souhaitant être mécène de cet événement, a mis à disposition de la Ville de Lyon du matériel dont des tentes, des vestes, des sangles d'arrimage, des housses de transport, etc. – d'une valeur de 6 242 euros HT.

La convention établie entre la Ville de Lyon et le prestataire de l'événement qu'est MAXXEGA, fait l'objet de cette délibération à laquelle je vous demande de donner un vote favorable. Merci de votre attention. »

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur AUGOYARD, qui souhaite faire une remarque.

M. AUGOYARD : *« Il me semble que les gestes qui sauvent, tout comme les conventions de mécénat, c'est mieux de les faire avant qu'il n'y ait une difficulté. Cette convention concerne donc une action qu'il y a eu au mois de mai dernier. Il serait de bon ton que la mairie centrale améliore les choses et que les conventions à la matière précèdent les événements, tout comme les gestes qui sauvent doivent précéder l'acte. »*

M. LE MAIRE : *« Cette réflexion tombe bien, car je voulais vous signaler que la mairie organise pour ses agents une formation le 29 juin. »*

MME BLANC : *« Je suis d'accord avec ce sujet, mais quoi qu'il en soit, mieux vaut tard que jamais. »*

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur REVEL, qui souhaite faire une remarque.

M. REVEL : *« Oui, je ne voudrais pas faire le rabat-joie mais Madame BLANC l'a rappelé, il y a 50 000 personnes qui sont victimes d'arrêts cardiaques. La France est malheureusement, au niveau européen, très en arrière sur toutes les problématiques de premiers secours, d'engagement citoyen auprès des victimes. Dans ce genre de situation, on ne peut que se féliciter que l'on prenne ces problèmes à bras le corps, que ce soit avant ou après les conventions, c'est vraiment secondaire, et ce indépendamment des partis, indépendamment des opinions politiques. Si tous les élus sont formés aux gestes qui sauvent, par vos actions, par vos déplacements, vous pourrez peut-être un jour sauver des vies. »*

M. LE MAIRE : *« Je partage votre commentaire. Il y avait un grand plan de défibrillateurs il y a de ça 15-20 ans, et en fait ça a été mal accompagné parce qu'il fallait avoir des formateurs. Souhaitons que tout cela s'améliore et, effectivement, sauve des vies car c'est quand-même ce qu'il y a de plus important. »*

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur AUGOYARD, qui rejoint Monsieur le Maire et Monsieur REVEL sur les problèmes de gestion du risque en France. Il ajoute que son discours visait toutes les majorités politiques quelles qu'elles soient, vis-à-vis du retard de la mise en place de conventions. Monsieur AUGOYARD propose à Monsieur REVEL de monter ensemble une action de formation à la mairie d'arrondissement auprès de leurs collègues élus. Monsieur le Maire approuve la proposition et cède la parole à Madame BLANC qui souhaite intervenir.

MME BLANC : *« Les notions de secourisme sont largement pratiquées à la Fédération de Cardiologie qui se trouve place Edgar Quinet. Ils assurent gratuitement tous les mercredis des séances de formation aussi bien au massage cardiaque qu'au secourisme à proprement parler. C'est une chose importante, mais ce serait bien effectivement que l'ensemble des élus puissent dire qu'ils sont secouristes et surtout qu'ils réagissent en n'ayant pas peur d'avoir ces gestes-là qui sont des gestes un petit peu difficiles à pratiquer. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rapport 2023-5436-CMMA6-048 : Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Amicale Cycliste Lyon Vaise pour l'organisation de la Coupe de France Internationale UCI et de la Coupe de France cycliste de demi-fond, sur piste, du 8 au 10 septembre 2023

Rapporteur : Monsieur Christian TERMOZ-MAZAN

Monsieur le Maire demande à Monsieur TERMOZ-MAZAN de bien vouloir poursuivre.

Avant d'énoncer le rapport, Monsieur TERMOZ-MAZAN s'engage à renforcer les formations aux gestes qui sauvent dans le 6^{ème} arrondissement et notamment à inscrire les élus à l'une d'entre elles.

M. TERMOZ-MAZAN : « *Monsieur le Maire, mes chers collègues,*

L'association « Amicale Cycliste Lyon Vaise », dont le siège social est situé au 156, avenue Barthélémy Buyer à Lyon 9^{ème}, organise deux événements les 8, 9 et 10 septembre 2023 au vélodrome Georges Prévéral au parc de la Tête d'Or à Lyon 6^{ème} :

- ✓ *La Coupe de France féminine et masculine de cyclisme sur piste de l'Union Cycliste Internationale*
- ✓ *La Coupe de France cycliste de demi-fond*

Cette association a pour but la promotion du sport cycliste et l'organisation de compétitions de cyclisme sur piste. L'organisation de ces compétitions permet aussi d'assurer la promotion du cyclisme sur la piste à Lyon et de mettre en valeur le vélodrome du Parc de la Tête d'Or auprès du public et des sportifs lyonnais.

L'association souhaite s'inscrire dans une démarche plus écoresponsable à long terme qui se traduira par la mise en place de certaines actions spécifiques, telles que le tri sélectif des déchets.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif, je vous propose, Monsieur le Maire, mes chers collègues, de donner un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Amicale Cycliste Lyon Vaise. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 2023-5437-CMMA6-049 : Attribution d'une subvention de 40 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la deuxième édition de « Lyon Vélo Festival » les 2 et 3 septembre 2023 – Approbation d'une convention

Rapporteur : Monsieur Christian TERMOZ-MAZAN

Monsieur le Maire demande à Monsieur TERMOZ-MAZAN de bien vouloir poursuivre.

M. TERMOZ-MAZAN : « *Monsieur le Maire, mes chers collègues,*

L'association « Lyon Ultra Run » dont le siège social est situé 46, rue du Commandant Charcot à Lyon 5^{ème}, organise la deuxième édition de la manifestation « Lyon Vélo Festival » le samedi 02 et le dimanche 03 septembre 2023.

L'objectif de cet événement est de réunir plusieurs événements dédiés au vélo sur un même week-end, favorisant l'émergence d'un véritable festival du vélo, au cœur de Lyon.

La programmation de l'événement intègre plusieurs volets :

- ✓ *Un volet sportif avec l'organisation de trois épreuves ;*
- ✓ *Un volet solidaire et inclusif ;*
- ✓ *Un volet « Responsable Way of Life ».*

L'association est engagée dans une démarche écoresponsable qui se traduira lors de cet événement par de nombreuses actions.

En raison de l'intérêt que représente la manifestation sur le plan sportif et inclusif, je vous propose, Monsieur le Maire, mes chers collègues, de donner un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 40 000 euros à l'association « Lyon Ultra Run ». »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**Rapport 2023-5205-CMMA6-050 : Dispositif Trait d'Union : Attribution de subventions à diverses associations sportives – Approbation de conventions d'application financière et de conventions mixtes annuelles – Opération n°60046586 'Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026', AP 2021-2, programme 00004
Rapporteur : Monsieur Christian TERMOZ-MAZAN**

Monsieur le Maire demande à Monsieur TERMOZ-MAZAN de bien vouloir poursuivre.

M. TERMOZ-MAZAN : « *Monsieur le Maire, chers collègues,*

Pour l'appel à projets 2023 nommé « Trait d'Union » de soutien des initiatives innovantes des associations de sport amateur, les associations candidates ont été appelées à se positionner sur les axes de travail suivants :

- ✓ *Les actions écoresponsables ;*
- ✓ *Les actions favorisant la pratique de tous les publics ;*
- ✓ *La lutte contre les discriminations ;*
- ✓ *Les violences et les violences sexuelles ;*
- ✓ *Les actions autour du sport – santé ;*
- ✓ *La formation des bénévoles et des arbitres ;*
- ✓ *Les actions culturelles.*

En vue de l'accueil de la Coupe du Monde de rugby 2023 en France et en 2024 des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, et pour insuffler une dynamique collective autour de ces rendez-vous sportifs majeurs, les initiatives sportives, inclusives, solidaires et respectueuses de l'environnement mises en œuvre en amont et pendant les compétitions, en lien direct avec elles, ont également été valorisées dans le cadre de cet appel à projets 2023.

Sept associations sportives sont concernées dans le 6^{ème} arrondissement, pour un total de 23 500 euros : « Eveil de Lyon Handisport », « Lyon Natation Métropole », « Le Masque de Fer », « Tandem Club Rhodanien », « Les Gones de Lyon FFC », le groupe « Courir à Lyon » et enfin « Lyon échecs passion 64 ».

Je vous propose, Monsieur le Maire, mes chers collègues, de donner un avis favorable à l'attribution d'une subvention totale de 18 900 euros aux 56 projets soutenus. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 2023-7042-CMMA6-051 : Attribution de subventions de fonctionnement à cinq associations d'éducation populaire dans le cadre du fonds d'aide exceptionnelle aux associations pour un montant total de 325 000 euros – Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes

Rapporteur : Monsieur Samuel SOULIER

Monsieur le Maire demande à Monsieur SOULIER de bien vouloir poursuivre.

M. SOULIER : « *Monsieur le Maire, chers collègues,*

La Ville de Lyon souhaite financer cinq associations de l'éducation populaire à hauteur de 325 000 euros dont la Maison de l'Enfance du 6^{ème} arrondissement, pour un montant de 80 000 euros.

Ces aides vont être certes ponctuelles mais elles vont faire du bien.

Monsieur le Maire, chers collègues, je vous demande de donner votre agrément sur ce projet de délibération. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 2023-5537-CMMA6-052 : Participations financières de la Métropole de Lyon pour l'utilisation des équipements sportifs par les collèges. Approbation d'une convention tripartite entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et chacun de ses collèges

Rapporteur : Monsieur Christian TERMOZ-MAZAN

Monsieur le Maire demande à Monsieur TERMOZ-MAZAN de bien vouloir poursuivre.

M. TERMOZ-MAZAN : « *Monsieur le Maire, chers collègues,*

La Ville de Lyon concourt fortement à l'enseignement de l'éducation physique et sportive, obligatoire dans le second degré, par la mise à disposition de l'ensemble des équipements sportifs municipaux, auprès des collèges et lycées lyonnais durant toute l'année scolaire.

L'utilisation de ces équipements permet la réalisation des programmes scolaires de l'éducation physique et sportive, à l'exception de quelques installations sportives spécialisées, affectées à la préparation d'athlètes de haut niveau.

Ces mises à disposition dans les gymnases, stades et piscines de la Ville de Lyon sont réalisées auprès d'environ 50 collèges et 40 lycées publics ou privés, sous contrat d'association avec l'Etat, soit environ 115 000 heures au total.

Les conventions régissant le versement des participations financières entre la Ville et les autorités de rattachement des établissements scolaires, sont arrivées à échéance depuis plusieurs années. La Chambre Régionale des Comptes a notamment pointé une absence d'actualisation des tarifs dans son dernier rapport en 2019.

Au cours de l'année 2022, la Ville de Lyon a entrepris un travail d'actualisation des coûts de fonctionnement annuels de chacun des équipements sportifs mis à disposition des collèges et des lycées, sur la base de la prise en compte de frais réels concernant la masse salariale, les fluides et les frais d'entretien et maintenance.

Au global, le fonctionnement des équipements sportifs coûte 20 millions d'euros à la Ville de Lyon. Sur cette base, la participation due au titre de la mise à disposition aux établissements scolaires collèges et lycées, s'élève à 3 millions, soit 15 % de cette dépense.

Cette méthode a été partagée avec les services de la Métropole, et a permis d'aboutir à un accord sur le montant des participations horaires et à l'élaboration d'une nouvelle convention précisant les modalités de la mise à disposition de ces équipements sportifs, et la participation horaire de la Métropole et les modalités de sa facturation.

Ces mises à disposition au titre des collèges ont représenté en 2022 une recette pour la Ville de Lyon de 870 000 euros. La recette devrait s'élever en 2023 à 1,9 millions d'euros.

Il est donc proposé d'adopter ces modalités de facturation des participations financières de la Métropole, pour l'utilisation des équipements sportifs par des collèges pour l'Education Physique et Sportive obligatoire, pour les saisons 2022-2023 à 2025-2026.

Pour les gymnases et salles couvertes, la participation horaire serait de 26, 60 euros par heure. Pour les stades et terrains de plein air 10,80 euros par heure, et pour les piscines 134,70 euros par heure et unité pédagogique.

Je vous propose donc, Monsieur le Maire, mes chers collègues, de donner un avis favorable à ces dispositions. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

*_*_*

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer aux questions diverses. Aucune question n'est soulevée.

*_*_*

Prochaine séance du Conseil d'arrondissement

La prochaine séance du Conseil d'arrondissement aura lieu le mardi 12 septembre à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 54.

*_*_*